



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**RENTREE 2023/2024**

# DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT (AIT)

**DEMI-PENSIONNAIRE, EXTERNE OU INTERNE**

*(Demande non compatible avec une inscription au Transport Scolaire en CAR ou TER).*

**La Région vous transporte**

La Région peut prendre en charge, sous forme d'une aide individuelle, une part des frais de transport des élèves demi-pensionnaires, externes ou internes domiciliés dans la Région et considérés comme des ayants-droit au titre du règlement des Transports Scolaires adopté par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette aide concerne uniquement les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau routier de Transport Régional ou le TER.

Cette aide ne concerne pas les élèves placés en famille ou en foyer d'accueil dont les frais de transport relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de domicile.

L'aide ne concerne pas les enfants en situation de handicap dont les frais de transport relèvent du Département de leur domicile.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIT :

- **Être ayant-droit au sens du règlement des Transports Scolaires** notamment en ce qui concerne les critères de domiciliation et de sectorisation.
- **N'être desservi par aucun service de transport régional adapté à son besoin** (les trajets d'approche à un service existant ne sont pas pris en compte) et habiter à une distance de **5 km minimum** de son établissement scolaire.
- **Fournir l'ensemble des pièces nécessaires** à l'instruction du dossier :
  - › Un certificat de scolarité
  - › Un RIB
  - › L'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits.**IMPORTANT** : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

Ce dispositif ne s'applique pas aux élèves domiciliés en **Charente** (internes) et dans les **Landes** (internes et demi-pensionnaires) qui devront contacter les Conseils Départementaux qui ont souhaité conserver la maîtrise de ces aides.

## COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER :

La demande d'AIT (à remplir en page 3) doit être renouvelée chaque année.

Il doit être complété et transmis à la Région avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année scolaire en cours accompagné des pièces justificatives demandées.

La demande d'Aide Individuelle au Transport est à retourner par voie postale à l'adresse de votre antenne départementale figurant en page 4.

## CONTACT

Nous appeler (du lundi au samedi de 8h à 19h)



Nous écrire : voir rubrique contacts sur le site [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## CETTE INDEMNITÉ EST CALCULÉE SELON LES CONDITIONS SUIVANTES :

- **Pour les élèves demi-pensionnaires, externes et internes :**  
L'aide au transport est forfaitaire, annuelle et par palier kilométrique. Elle est calculée sur la base de la distance entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire.

Les distances sont calculées sur la base de l'itinéraire routier le plus court selon la référence de

**Open Street Map**

## L'ALLOCATION EST MODULABLE EN FONCTION DES PALIERS DE DISTANCE SUIVANTS :

### DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Distance	Quotient familial de 0 à 960	Quotient familial >960
De 5 à 14.9 km	260€	208€
De 15 à 29.9 km	520€	416€
+ de 30 km	780€	624€

### INTERNE

Distance	Quotient familial de 0 à 960	Quotient familial >960
De 5 à 14.9 km	52€	42€
De 15 à 29.9 km	104€	83€
De 30 à 59.9 km	208€	166€
De 60 à 99.9 km	416€	333€
+ de 100 km	624€	500€

## MODALITÉS :

- **Le paiement est limité à un seul versement par famille** même lorsque plusieurs enfants d'une même famille peuvent bénéficier de l'aide (même destination).
- **En cas de garde alternée, l'aide est versée au parent qui en fait la demande**, le montant est réduit de moitié.
- **Le versement de cette allocation s'effectuera par virement** auprès du représentant légal en une seule fois à partir du mois de février de l'année scolaire en cours.

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT 2023/2024

## Pièces justificatives à joindre à la demande :

- Certificat de scolarité
- RIB récent
- L'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT** : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Ayant-droit <input type="checkbox"/>	Non ayant-droit <input type="checkbox"/>
N° dossier	N° tiers

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe :  F  M Qualité :  Demi-pensionnaire  Externe  Interne

Garde alternée :  Oui  Non

## REPRÉSENTANT LÉgal N°1

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

## REPRÉSENTANT LÉgal N°2

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

## SCOLARITÉ 2023/2024

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. Merci de bien vouloir TOUT renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.

Établissement scolaire .....

Ville .....

### Maternelle :

PS  MS  GS

### Élémentaire :

CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### Collège :

6°  5°  4°  3°  Prépa PRO  MFR 4° PRO  MFR 3° PRO  SEGPA

Lycée : Seconde  générale et technologique  agricole

professionnelle  CAP

Première  bac général\*\*  bac technologique  agricole

bac professionnel  CAP

Terminale  bac général\*\*  bac technologique  agricole

bac professionnel  CAP

Langues vivantes : LV1 : ..... LV2 : .....

Mode de déplacement :  Véhicule individuel  Autres (à préciser) : .....

(Les trajets d'approche n'ouvrent pas droit à subvention)

Estimation de la distance aller entre l'établissement scolaire de votre enfant et votre domicile.....

→ **Open Street Map**

*Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse [dpo@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:dpo@nouvelle-aquitaine.fr), ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données : [www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html](http://www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html).*

Qualité :  Demi-pensionnaire ou externe  Interne

Statut :  scolaire  apprenti non rémunéré (DIMA)

autre : .....

### Options et dispositifs particuliers

CHAM  CHAT  CHAD  Pôle espoir (justificatif obligatoire)

UPE2A  Section sportive : .....

JSP  Section européenne  PAPS  ULIS

autre : .....

### \*\*Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement

Arts du cirque  Histoire -géographie et sciences politiques  Numérique et sciences informatiques

Arts plastiques

Humanités, littérature et philosophie

Physique-chimie

Cinéma, audiovisuel

Littérature, langues et cultures de l'antiquité

Sciences de la vie et de la terre

Danse

Langues, littérature et cultures étrangères

Sciences de l'ingénieur

Histoire des arts

Mathématiques

Sciences économiques et sociales.

Musique

Education physique et sportive

Théâtre

Biologie, écologie

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé.**

Fait à :

Le :

Signature(s) :

**CHARENTE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site d'Angoulême**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
36 boulevard de Bretagne - CS 82211  
16022 ANGOULÊME Cedex

Pour les élèves internes, merci de contacter le Conseil Départemental de Charente qui a souhaité conserver la maîtrise de cette aide.

**CHARENTE-MARITIME / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de La Rochelle**

Sous-Direction de Transports Routiers de Voyageurs  
15 rue Alsace Lorraine - CS 10410  
17 024 LA ROCHELLE Cedex

**CORRÈZE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Tulle**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
36/38 Avenue Victor Hugo - CS 30553  
19007 TULLE Cedex

**CREUSE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Guéret**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
56 Bis Avenue du Berry - CS 1003  
23000 GUERET

**DORDOGNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Périgueux**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
4<sup>e</sup> étage  
24 cours Fénelon - CS 42050  
24009 PERIGUEUX

**GIRONDE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Bordeaux**

Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs

**Envoi postal :**

14, rue François de Sourdis - CS 81383  
33 077 BORDEAUX Cedex

**Accueil Transports Scolaires :**

Immeuble Prisme (Rez-de-rue)

4, Rue Marguerite Crauste  
BORDEAUX

**LANDES / Région Nouvelle-Aquitaine**

Merci de contacter le Conseil Départemental des Landes qui a souhaité conserver la maîtrise de cette aide.

**LOT-ET-GARONNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site d'Agen**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
491 avenue du Midi - CS 10190  
47916 AGEN Cedex 9

**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Pau**

Sous-Direction des transports  
9 place d'Espagne - CS 60433  
64004 PAU Cedex

**DEUX-SÈVRES / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Niort**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
155 Avenue de la Rochelle - CS 18644  
79026 NIORT Cedex

**VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Poitiers**

**Envoi postal :**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
15 Rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575  
86021 POITIERS

**Accueil du public :**

Avenue du Téléport 1  
Bâtiment Arobase 3 (Rez-de-Chaussée)  
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

**HAUTE-VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Limoges**

Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs  
27 Boulevard de la Corderie - CS 3113  
87031 LIMOGES Cedex 1